



Séparation de biens suite rupture

Par **geforce74**, le **19/12/2008 à 22:10**

Bonsoir,rnrnJe vous remercie par avance pour votre aide, nous sommes dans une impasse.rnrn[s]La situation[/s] : Mon amie a acheté un appartement avec son ex compagnon il y a 5 ans. Elle a environ 52% des parts. Elle vie maintenant avec moi en location depuis Juillet.rnSon ex compagnon quant à lui habite toujours l'appartement. Il ralenti continuellement le processus de vente certainement parce qu'il n'est pas pressé d'aller voir ailleurs.rnCependant pour mon amie payer une location et le remboursement d'un appartement dans lequel elle ne vie plus coute fort cher.rnLe soucis étant que l'appart est à moitié en rénovation, et que son ex étant trèèèèè long à faire les travaux (presque rien depuis Juin) les visites sont quasi impossibles.rnrn[s]La question[/s] : Mis à part attendre qu'il se décide à finir les travaux puis à dégager (ce qui peut encore prendre 1 an ...), quel recours avons nous pour le faire partir et enfin pouvoir nous débarrasser de ce bien.rnSachant qu'il ne peut pas racheter les parts de mon amie, donc il est impératif de le vendre.rnY a-t-il un moyen de l'obliger à partir ? Ou de lui imposer un délais ?rnrnMerci beaucoup pour vos futures réponses

Par **Tisuisse**, le **20/12/2008 à 09:23**

Bonjour,rnrnBien sûr qu'il y a un moyen.rnrnS'adresser à un juge afin que ce dernier fixe un loyer que devra payer celui qui reste dans les lieux. Ce loyer représentera 52 % d'un loyer normal, compte tenu du marché immobilier, mais en plus, il devra aussi acquitter toutes les charges inhérentes aux locataires + sa part de 48 % de la taxe foncière en tant que propriétaire indivis de cet appartement. Croyez-moi, là, ça va le refroidir assez vite et les choses ne tarderont pas à se débloquer rapidement, comme par miracle.

Par **geforce74**, le **20/12/2008 à 10:40**

Effectivement ca devrait le refroidir. rnJ'espere ne pas devoir en arriver là, ce n'est jamais très drôle de devoir rentrer dans ce genre de procédures.rnrnMerci beaucoup pour le conseil, et de la réponse rapide :)

Par **geforce74**, le **20/12/2008 à 13:06**

Ah oui, petite précision, le fait qu'il y ai un crédit en cours pour rembourser le pret de l'appartement ne change rien ?rnrnMerci pour ce site fort pratique :-)

Par **Tisuisse**, le **20/12/2008 à 13:12**

Si le prêt est destiné à payer l'appartement, lui vous doit un loyer sur votre part mais vous, vous devez lui rembourser la part de ce crédit. A vous de juger ce qui serait le mieux.

Par **geforce74**, le **21/12/2008 à 11:25**

Merci pour votre réponse.rnrnEn fait, le prêt est en devises et c'est donc mon amie qui paye les échéances en totalité et son ex doit lui en reverser la moitié.rnrnJ'imagine qu'à ce niveau là, la situation ne changera rien au remboursement qu'il lui fait tous les mois.rnrnMerci pour votre attention.